

HORAIRES : ASSUMER SES CHOIX

Le dossier sur les horaires des commerciaux de la CEBPL (et donc sur les plages d'ouvertures des agences) dure depuis près de 15 mois. La phase de négociation s'est réduite à un échange d'arguments sans qu'aucune recherche de compromis ne se présente de la part de la direction.

Pour la direction	Pour la CFDT
cela permettra à la CEBPL de bénéficier d'un « avantage concurrentiel »	s'il y a avantage concurrentiel (ce qui reste à prouver), nos concurrents nous imiteront rapidement.
15 minutes, c'est peu *	c'est beaucoup pour nombre de salariés et si cela est peu, cela n'aura aucun impact pour le PNB
l'ouverture des petits points de vente (1 ETP) pendant les plages de rendez-vous permettra de valoriser et pérenniser ces agences	lorsque l'agence sera ouverte, il sera impossible au salarié de recevoir correctement un client en rendez-vous et encore moins de développer son activité. la suppression de la réunion du jeudi accentuera l'isolement des salariés seuls dans les agences
	certains salariés à temps partiel vont subir une diminution de salaire du fait du changement de la répartition horaire

*sauf pour les agences de « conquête » pour lesquelles c'est 45 minutes.

Il est facile de concevoir que ce ne sont pas ces 15 minutes qui intéressent la direction mais la possibilité légale et sans aucune contrainte de faire glisser ensuite toutes les agences, peu à peu, vers le schéma dit « de conquête » soit : fermeture à 19 heures et départ (théorique) du personnel à 19h10. Disons le tout net, il ne sera plus possible de se battre à ce stade là. C'est donc aujourd'hui qu'il faut choisir et assumer ses choix.

PETITION ET ASSEMBLEES GENERALES.

La majorité intersyndicale a décidé de dépasser le stade des pétitions et d'annuler les « assemblées générales décentralisées qui décideront des actions à mener » annoncées par le tract intersyndical de juin. Nous respectons cette décision de changer de stratégie mais nous la regrettons. La CFDT a cependant décidé de rester partie prenante du mouvement à venir pour ne pas prendre le risque d'une division.

La pétition

Elle a recueilli à ce jour 796 signatures. Si l'on enlève des 2000 commerciaux la plupart des « hiérarchiques » (qui ne se sont pas sentis en mesure de signer) et les plus jeunes, ainsi que les absents de moyenne ou longue durée, on constate qu'une majorité (57%) de CC et de GC a signé ce texte. Et ce malgré des pressions, parfois voilées, parfois insidieuses, parfois menaçantes... C'est dire ce qu'aurait été le résultat dans une entreprise fonctionnant sagement...

Les Assemblées Générales

La CFDT, signataire du tract de juin, tient à respecter ses engagements. Elle a donc décidé d'utiliser tous les moyens possibles pour échanger avec vous : assemblées générales, réunions si vous le souhaitez et partout où les disponibilités de nos militants le permettront, permanences physiques et téléphoniques, messagerie, ...

La CFDT, c'est faire.



...pour et avec les salariés, mais ni contre eux, ni sans eux.

Au verso : les différentes réunions et permanences

A VOTRE ECOUTE



Vous vous posez des questions sur la mise en place des nouveaux horaires
Vous souhaitez avoir des informations complémentaires
Vous avez envie de vous exprimer sur ce sujet

Choisissez la formule qui vous convient, les militants de la CFDT seront présents aux lieux et dates mentionnés ci-dessous. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, n'hésitez pas à les contacter par téléphone.

ASSEMBLEES GENERALES :

NANTES	Lundi 4 octobre à 10h00	Centre Social Sillon de Bretagne
BREST	Lundi 4 octobre à 17h00	Locaux sociaux
MORLAIX	Lundi 4 octobre à 10h30	Union Locale CFDT Place O Krebel
CHOLET	Vendredi 1 ^{er} octobre à 18h30	Union Locale CFDT Rue Darmaillacq

PERMANENCES PHYSIQUES ET TELEPHONIQUES :

NANTES	Lundi 27 septembre 14h30 à 17h30 Mercredi 6 octobre 9h à 12h et 14h à 17h30	Locaux sociaux 319, Rte de Vannes 02.40.16.90.37 et 02.40.16.90.38
ANGERS	Vendredi 24 septembre 9h à 12h30	Locaux sociaux Rue Hanneloup 02.41.88.32.99
CHOLET	Mardi 28 septembre 9h à 12h et 14h à 17h30	Locaux sociaux Travot 06.26.43.86.81
LA ROCHE SUR YON	Mercredi 29 septembre 9 à 12h et 14 à 16h	Locaux sociaux Beaupuy 06.69.77.10.81 ou 06.86.84.17.46